

SUPPRIMER MEDECINS DU MONDE NATURELLEMENT.

Même si c'est pour l'honneur, je me suis présenté aux élections ordinaires départementales du Bas-Rhin d'avril 2008 selon les termes suivants :

« Je propose ma candidature afin d'essayer de rendre plus familière l'idée que nous puissions tous ensemble et avec l'accord des bénévoles de l'Institution «rendre Médecins du Monde inutile en douze ans», soient 2 mandatures municipales.

J'ai la conviction qu'il est possible que la Corporation Médicale puisse faire un signe très fort à la Communauté des Citoyens en signifiant qu'elle est prête à réduire, pour tendre à la faire disparaître, l'exercice d'une médecine à deux vitesses.

Il s'agirait d'envisager la mise en place de quelques aménagements relativement simples comme un numéro vert gratuit qui permettrait aux usagers d'aboutir à des régulateurs qui offriraient à tous les Strasbourgeois la possibilité d'accéder aux cabinets libéraux en toutes circonstances.

Les régulateurs orienteraient vers un groupement de médecins volontaires (généralistes et spécialistes) comme l'association RESO(1) l'avait pratiqué pendant quelques années.

L'idéal étant que nous fassions tous partie de ce groupement.

Nos engagements multiples au plan professionnel, les charges de travail énormes qui pèsent sur nous, et souvent l'horizon indépassable de la gestion du cabinet et de notre adaptation sociale font que nous ne voyons peut-être pas toujours les énormes souffrances qui s'accroissent à nos portes et notamment celles des

étrangers malades (qui sont à peine 36000 en France).

INCONDITIONALITE DE L'ACCUEIL SOUS CONDITIONS ?

Il n'est pas utopique de pouvoir faire mentir les conclusions de l'enquête de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l' Egalité) qui soulignaient en 2008 que plus de la moitié de nos confrères spécialistes du Val de Marne refusaient d'accueillir en première intention les bénéficiaires de la CMU (Couverture Maladie Universelle).

Nous devons reconnaître, traiter et soutenir les étrangers malades.

L'expertise Strasbourgeoise, notamment en psychiatrie s'est imposée et a permis d'aider des populations très marginalisées.

Ces vœux ont donc été exprimés en avril 2008 au moment où une enquête ordonnée par les ministères chargés de l'intérieur et de la santé battait son plein à la DDASS (Direction Départementale de l' Action Sanitaire et Sociale) du Bas-Rhin !

L' ORDRE REGNE EN PREFECTURE !

En effet, par lettre du 26 octobre 2007, ils ont demandé à l' IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et à l' IGA (Inspection générale de l' administration) de procéder à un contrôle des modalités de délivrance des titres de séjour temporaire aux étrangers malades dans le département du Bas-Rhin (2), intrigués par le fait que près de 65% des dossiers examinés par la DDASS y relevaient des pathologies mentales contre 15,8 dans le reste de la France.

Le constat de l'excellence de toutes les pratiques n'a pas empêché les autorités préfectorales de continuer à suspecter de partialité, aujourd'hui, plus que jamais, les quelques praticiens non encore découragés par les effets de la violence institutionnelle qui frise parfois le sadisme.

" Le fonctionnement du dispositif en faveur des étrangers malades mentaux repose, de fait, sur un nombre très limité de psychiatres ou de médecins généralistes, agréés ou hospitaliers, dont certains sont notoirement engagés dans la défense des sans-papiers ou sympathisants de ces courants d'opinion."

Comme si c'était une maladie honteuse !

INTERDICTION DE PRATIQUER LA POLITIQUE.

Le rapport tout en reconnaissant encore la qualité des pratiques et des soins octroyés à ces patients marginalisés venant principalement à Strasbourg, d'Algérie, de Sierra-Leone, du Burundi, du Tchad, d'Ouganda, d'Irak, du Bangladesh, de l'ex-Zaïre,...recommande « de retirer leur agrément aux psychiatres qui, de notoriété publique, utilisent cet agrément à des fins militantes et qui se sont, en quelque sorte, spécialisés dans la délivrance de rapports médicaux aux étrangers malades ».

Une attitude professionnelle vis-à-vis des « traumatisés » du monde est quasiment jugée suspecte et indigne d'un médecin agréé !

Alors qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de juger pour le disqualifier un médecin qui se spécialiserait dans le traitement de l'obésité, des varices ou de la chirurgie esthétique !

C'est le véritable aveu que dans l'esprit des décideurs la médecine a bien pour mission politique de confirmer le cloisonnement et la discrimination sociales vis-à-vis , non seulement des étrangers, mais aussi des pauvres, des fous ou des toxicomanes ; de tous ceux qui pourraient éclairer notre société sur ses dysfonctionnements.

Reconnaissons aussi le fait que le préfet du Bas-Rhin s'est autorisé à une vingtaine de reprises à dédire ses propres médecins inspecteurs et à prendre des décisions médicales lui-même, ce qui en dit long sur la pression exercée sur le jugement de nos fonctionnaires par la politique inhumaine des quotas.

Dr Georges Yoram Federmann
Psychiatre
Strasbourg

(1)RESO : Réseau d'accès aux soins pour personnes en situation de précarité, crée en 1993 par Igor Barrère. Jusqu'en 2000, des praticiens répartis sur le tout le territoire national ont accueilli gratuitement les précaires qui leur étaient adressés via une coordination parisienne accessible par un numéro vert 0800 23 26 00.

(2)La délivrance des titres de séjour aux étrangers malades dans le département du Bas-Rhin, rapport établi en janvier 2009 par Michel VERNEREY (Inspecteur général des affaires sociales-Rapport No RM2008-085P) et Tristan FLORENNE (Inspecteur général de l'administration-rapport No 08-047-01)